courrier Sud

Bulletin Trimestriel n°91

N° CPPAP : 0523 S05308

Prix : 0,04 €
(ça vaut pas plus)

Comité de rédaction
Pierre Changey
Sandrine Leroux

Directeur de publication
Pierre Changey

Dispensé de timbrage | nom du site de dépôt

Journal imprimé par nos soins

DECEMBRE 2022

P PRESSE DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

Union syndicale Solidaires

Le journal du syndicat SUD éducation 02

SUD éducation Aisne - MAISON DES SYNDICATS c/o Solidaires, 1 avenue Jean Jaurès – 02000 Laon - 06 70 67 39 64
contact@sudeduc02.org – www.sudeduc02.org

Courrier SUD est destiné à tous les personnels de votre établissement, merci de faire circuler

SOMMAIRE

- Édito.....p. 1
- Retraite à 65 ans, c'est non !.....p. 2
- Nous voulons un statut et un salaire complet pour les AESH.....p. 3
- 1500 suppressions de postes en 2023 !.....p. 4
- Stages de formation.....p. 5 et 6
- Bulletin d'adhésion.....p. 7

REGAGNER DES DROITS

SUD éducation regagne sa représentativité grâce aux victoires à travers le territoire lors des dernières élections professionnelles, au national et aussi dans l'académie d'Amiens, en CAPA 2nd degré.
Cette victoire renforcera sa combativité auprès de toutes et tous : AED, AESH, précaires en particulier.
SUD éducation sort renforcé de ces élections et poursuivra ses combats : contre les inégalités Homme-Femme, auprès des familles d'élèves migrant.es, pour les droits de tous.
Il nous faudra être solidaires et fort.es en début d'année 2023, le gouvernement annonçant une énième réforme des retraites, dans la lignée de celles déjà subies depuis 20 ans.

Pour SUD Éducation
la réforme à 65 ans c'est NON.
le partage des richesses et du temps de travail, c'est TOUJOURS OUI !

LA RETRAITE A 65 ANS C'EST NON !

Le gouvernement annonce une nouvelle réforme des retraites qui vise à reculer progressivement l'âge de départ à la retraite de 62 à 65 ans. C'est une nouvelle attaque contre les personnels !

En 2019-2020 face à la mobilisation d'ampleur de l'ensemble des secteurs, le gouvernement avait renoncé à faire passer sa réforme de casse des retraites, aujourd'hui il revient à la charge.

Que prévoit le gouvernement?

- Le recul de l'âge de départ à la retraite de 62 à 65 ans,
- Une retraite à 1200 euros minimum (85% du SMIC) uniquement si vous avez vos 43 annuités,
- L'âge de départ sans décote reste à 67 ans,
- La fin des régimes spéciaux pour les nouveaux et nouvelles entrant·es.

Le gouvernement justifie sa réforme par le soi-disant déficit des caisses de retraites. C'est faux, les études prévoient un système à l'équilibre d'ici 2030.
Le déficit ou l'excédent dépend de choix politiques : les cotisations des actives et actifs paient annuellement les pensions des retraité·es, la question de l'emploi est donc déterminante pour l'avenir du système de retraites. Plus il y a de salaires sur lesquels sont prélevées les cotisations salariales et patronales, et plus les salaires sont élevés, plus il y a de recettes pour financer les retraites. D'un côté, le gouvernement maintient les agent·es publics dans la précarité, à commencer par les AED, les AESH, les précaires dans nos secteurs, de l'autre il les contraint à travailler plus longtemps et il présente comme un progrès le plancher d'une retraite à 85% du SMIC minimum.

Les mobilisations des personnels ont mis au jour les bas salaires et les mauvaises conditions de travail que subissent les personnels de l'Éducation nationale et de l'ESR. Le recul de l'âge de départ à la retraite constitue une nouvelle dégradation et sanctionne des personnels déjà maltraités pendant toute leur carrière.

Les personnels aspirent à davantage de justice sociale et à un investissement massif pour la reconversion écologique de la société, au contraire, cette réforme précarise les personnels, diminue l'espérance de vie en bonne santé, accroît les inégalités et le chômage.

SUD éducation appelle les personnels à se mobiliser massivement contre cette nouvelle réforme des retraites.

Avec un meilleur partage des richesses et l'augmentation des cotisations, nous revendiquons :

- La retraite à 60 ans avec 37,5 annuités, sans décote.
- 5 ans de départ anticipé sur cet âge légal pour pénibilité.
- Pas de retraite ni d'indemnité chômage en dessous du SMIC porté à 1700 euros.
- L'intégration des retraites complémentaires dans le régime de base de retraites.
- Une semaine à 32 h sans perte de salaire ni flexibilité (partage du travail).
- Des embauches massives dans les services publics et les secteurs écologiques.

UN CDI APRÈS 3 ANS DE SERVICE CE N'EST PAS SUFFISANT : NOUS VOULONS UN STATUT ET UN SALAIRE COMPLET POUR LES AESH!

Suite à la forte mobilisation des personnels AESH depuis 2020, les parlementaires se sont emparé.es de certaines des revendications des grévistes afin d'aller vers un emploi moins précaire pour les personnels AESH.

Une proposition de loi présentée en 2022 visait à proposer un emploi en CDI dès le recrutement (ainsi que la CDIsation des AED, passée finalement dans une autre loi). Elle a été vidée de son contenu au cours du débat parlementaire et il n'en reste que la possibilité de proposer le passage en CDI après 3 ans d'exercice pour les AESH. C'est cette proposition qui a été adoptée au Sénat le 8 décembre 2022. SUD éducation informera les personnels dès la promulgation de cette loi, étape nécessaire avant d'être appliquée. Puis nous exigerons qu'un décret sorte au plus vite afin de voir cette disposition appliquée pour l'ensemble des collègues concernées.

SUD éducation se mobilisera aux côtés des personnels pour faire appliquer toutes les lois qui permettent d'améliorer les conditions d'emploi et de travail des AESH jusqu'à l'obtention du statut.

Cette disposition reste largement insuffisante. Les AESH doivent bénéficier immédiatement d'un emploi stable avec une rémunération décente et une véritable formation. SUD éducation regrette que les revendications des personnels ne soient pas davantage entendues par le gouvernement qui se refuse d'aller au-delà du CDI après 3 ans et dont les parlementaires s'obstinent à vider de sa substance la proposition de loi progressiste qui visait à créer un corps de fonctionnaires pour les AESH.

L'inflation a aggravé la situation des AESH, il y a urgence à gagner un vrai statut et des augmentations salariales pour tou·tes les AESH : tant que les AESH seront employé·es sur des temps incomplets, les salaires resteront trop bas.

SUD éducation revendique :

- la titularisation sans condition de concours, d'ancienneté ni de nationalité de tou·tes les AESH dans un corps de fonctionnaire par la création d'un métier d'éducateur·trice scolaire spécialisé·e ;

- l'augmentation des salaires avec une grille de progression salariale à l'ancienneté, un salaire minimum à 2200 euros bruts (soit environ 1870 euros nets, primes et indemnités comprises) ;

- l'accès à la prime REP/REP+ au même titre que les autres personnels ;

- la reconnaissance d'un temps plein pour 24 heures d'accompagnement auxquelles s'ajoutent les heures connexes pour le travail de préparation, de suivi et de concertation ;

- l'abandon des PIAL et de la logique de mutualisation ;

- une véritable formation initiale et continue, sur temps de service ;

- la création de brigades de remplacement pour assurer le remplacement des collègues absent·es ;

- un droit à la mobilité, interacadémique et intra-académique.

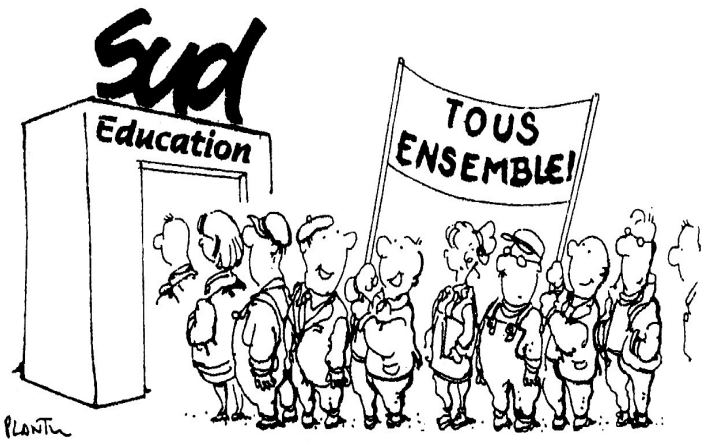

1500 nouvelles suppressions de postes à la rentrée 2023 : stop!

Le ministre de l'Éducation nationale a annoncé la suppression de 1500 ETP : 1000 postes dans le premier degré et 500 postes dans le second degré à la rentrée 2023 alors que le nombre de postes pourvus par des collègues contractuels ne cesse d'augmenter et que l'absence de remplaçant·es se généralise dans tous les territoires.

Alors que le second degré subit, depuis l'ère Blanquer, de lourdes suppressions de postes (8400 suppressions de postes soit 170 collèges depuis 2017), le premier degré est à son tour pris pour cible.
Les 64000 élèves en moins dans le premier degré auraient dû permettre au ministère d'augmenter le nombre de remplaçant·es et de baisser le nombre d'élèves par classe, au contraire le gouvernement a fait le choix de l'austérité budgétaire. Le nombre de postes va baisser partout sauf dans 6 académies (Créteil, Montpellier, Nice, Versailles, Guyane, Mayotte). Certaines baisses sont très brutales : l'académie de Lille avait bénéficié de la création de 20 postes à la rentrée 2022, elle en perd 150 à la rentrée 2023. C'est l'académie de Paris qui subit la plus forte baisse avec 155 suppressions de postes. Pour SUD éducation, la baisse du nombre d'élèves doit permettre de remettre l'école à flot, pas de faire encore des économies.

Dans le second degré, le ministère annonce 500 nouvelles suppressions de postes alors que les effectifs d'élèves sont stables. Ces suppressions de postes annoncent une baisse de l'offre de formation (en particulier dans les lycées professionnels), une augmentation du nombre d'élèves par classe (en moyenne 26 élèves par classe en collège et plus de 30 en lycée), une dégradation continue des conditions de travail ainsi qu'un mouvement entravé pour les personnels.

Cette politique de suppression de postes a pour effet d'aggraver les inégalités sociales.

L'ACADÉMIE D'AMIENS VA PERDRE 77 POSTES DANS LE 1ER DEGRÉ ET 65 DANS LE SECOND DEGRÉ

Le gouvernement a fait le choix d'une école du tri social, qui abandonne les élèves les plus vulnérables et qui ne se donne pas les moyens de lutter contre les discriminations sexistes, racistes et validistes. SUD éducation est particulièrement inquiet de la santé et de la sécurité des personnels dans ce contexte de dégradation du service public d'éducation. Cette année encore, l'enseignement public est davantage impactée par les suppressions de postes que l'enseignement privé avec trois fois plus de suppressions dans le public que dans le privé.

Pourtant l'école a besoin d'un plan d'urgence : les personnels revendiquent une augmentation des salaires, des recrutements, la titularisation des personnels contractuels, une formation adaptée au terrain, une amélioration des conditions de travail et des moyens pour l'école inclusive à commencer par la création d'un statut de la Fonction publique pour les personnels AESH.

SUD ÉDUCATION EXIGE UN PLAN D'URGENCE POUR L'ÉCOLE, QUI PASSE PAR DES RECRUTEMENTS MASSIFS DE PERSONNELS TITULAIRES AFIN DE CONSTRUIRE UNE ÉCOLE PUBLIQUE LAÏQUE ET ÉMANCIPATRICE POUR TOUTES ET TOUS.

AED : mieux connaître ses droits pour mieux se défendre

stage de formation syndicale

QUAND ?

vendredi 10 mars 2023

OÙ ?

11 avenue du 5eme Corps, 02700 Quessy.

QUOI ?

Une journée pour avoir des réponses aux questions qu'on se pose sur le métier et les conditions de travail, pour échanger, discuter et mieux connaître ses droits.

COMMENT ?

Tous les personnels de l'E.N. ont droit à des journées de formation. Il suffit d'envoyer votre demande au plus tard le 10 février 2023. Un modèle de demande de congé se trouve page suivante.

Merci de nous prévenir de votre inscription soit par mail à
contact@sudeduc02.org
ou par téléphone au 0670673964.

SUD EDUCATION AISNE www.sudeduc02.org
Tél : 06 70 67 39 64 contact@sudeduc02.org

Modèle de demande de formation à recopier sur papier libre et à adresser à votre chef d'établissement

NOM :
Prénom :
Fonction :
Établissement/école :

à Monsieur/ Madame le/la chef d'établissement du collège/lycée [nom] de [ville]
Lieu, le [date]

Objet : demande de congé de formation syndicale

Madame, Monsieur,

En application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n°84-474 du 15 juin 1984 relatif aux congés de formation syndicale dans la fonction publique d'État, je demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'une journée, en vue de participer à la session de formation économique, sociale et syndicale (CFESS) qui se déroulera le 10 mars 2023 à Quessy-Cité (02700), sous sous l'égide du Centre d'Étude et de Formation Interprofessionnel Solidaires (CEFI Solidaires), 31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris.

Signature

STAGE SOLIDAIRES

AGIR SYNDICALEMENT SUR LES INÉGALITÉS ET STÉRÉOTYPES FEMME/HOMME

Cette formation a pour objet : - de relancer les activités de lutte autour des droits des femmes en incitant les militantes et les militants à avoir le réflexe dans les audiences, négociations, débats internes, etc… - d'aborder les questions des inégalités femmes-hommes. - d'inciter les participantes et les participants à se servir des outils légaux (loi égalité professionnelle, bilan sociaux…) à notre disposition aujourd'hui dans le monde du travail, fonction publique comprise ! - de faire prendre conscience de l'oppression subie et qui perdure malgré les avancées liées aux mouvements féministes des années 60/70. Oppression qui se traduit par les inégalités de traitement, de rôle, aussi bien au niveau professionnel que dans la sphère privée. Cette formation permet également de faire le point, au sein même de nos syndicats, sur les freins, et les moyens à mettre en œuvre pour développer la participation des femmes dans nos structures.

Date limite d'inscription : 31 janvier 2023
Stage ouvert à tous les personnels de l'Éducation Nationale.

Cefi Solidaires

Organisme : CEFI Solidaires 02-62-80
Lieu : Laon (02000)
Date de début : 1 mars 2023
Date de fin : 2 mars 2023
Durée : 2 jours

Femmes - Egalité professionnelle

Vous inscrire à cette formation

Cette formation est ouverte pour les Hauts de France centre (02-80-62) , aux adhérent-es et militant-es de nos équipes syndicales. L'hébergement, le transport et les repas du midi sont pris en charge par Cefi-Solidaires Hauts de France Centre. Merci de vous inscrire via votre syndicat local.

Email pour les inscriptions
bureausolidaires02@framalistes.org

Bulletin d'adhésion à SUD Éducation 02
Année scolaire 2022-2023

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse professionnelle (établissement) : .....

.....

.....

Fonction complète (indiquer la branche [1er, 2nd degré, sup', IATOSS...], le corps [instit, PE, certifié, SASU...] et la fonction [ZIL, brigade, TZR, matière, temps partiel, DMA, ...]) :

.....

.....

.....

Adresse personnelle : .....

.....

.....

mél : .....

.....

tél fixe : .....

tél mobile : .....

Montant annuel de la cotisation : .....

Salaire mensuel net **avant impôt** (en euros)	Montant annuel de la cotisation (en euros)	Soit après crédit ou déduction d'impôts (en euros) (1)
- de 600	5	1,70
+ de 600	7	2,38
+ de 750	12	4,08
+ de 900	25	8,50
+ de 1000	40	13,60
+ de 1100	55	18,70
+ de 1200	68	23,12
+ de 1300	82	27,88
+ de 1400	96	32,64
+ de 1500	114	38,76
+ de 1600	135	45,90
+ de 1700	153	52,10
+ de 1800	174	59,20
+ de 1900	192	65,30
+ de 2000	210	71,40
+ de 2100	230	78,20
+ de 2200	251	85,40
+ de 2300	272	92,50
+ de 2400	293	99,70
+ de 2500	315	107,10
+ de 2600	340	115,60
+ de 2700	364	123,80
+ de 2800	390	132,60
+ de 2900	416	141,50
+ de 3000	443	150,70
+ de 3100	472	160,50
+ de 3200	500	170
+ de 3300	530	180,20
+ de 3400	561	190,80
+ de 3500	593	201,70
+ de 3600	17,30 %	-

SUD ÉDUCATION NE VIT QUE PAR LES COTISATIONS DE SES ADHÉRENTS

Pourquoi se syndiquer à SUD Éducation ?

Parce que l'Éducation nationale est encore un service public et qu'il faut ardemment le défendre **contre** :

- La précarisation des personnels : l'école n'est pas un lieu d'insécurité sociale !
- L'intrusion du commerce et de la religion au sein des établissements scolaires : l'école n'est pas une marchandise !
- La libéralisation de l'école : l'école n'est pas une fabrique de futures chairs à patrons !
- L'exclusion d'élèves sans papiers, le flicage d'enfants : l'école n'est pas une annexe du commissariat !

Parce qu'il faut construire une école de qualité et qu'il faut lutter **pour** :

- Une vraie égalité des droits : l'école a pour mission de contrebalancer les inégalités sociales et culturelles ;
- Une solidarité entre toutes les personnes (personnels et élèves) de l'école.

À_____, Signature :

le_____,

(1) **Possibilité de payer par virement(s)** → IBAN : FR28 2004 1010 0204 3219 6D02 350

Possibilité aussi de paiement échelonné en établissant les chèques à la même date que l'adhésion. Merci de préciser les mois d'encaissement au dos des chèques.

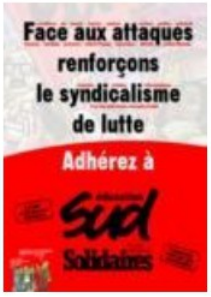

À retourner rempli, daté et signé à :

Sud éducation 02

C/O Sandrine Leroux

34 rue Anatole Cannot
02300 Saint-Aubin